



202205-010

mairie  
ti ker

Envoyé en préfecture le 27/05/2022

Reçu en préfecture le 27/05/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20220523-202205\_00010-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

-----  
**SEANCE DU 23 Mai 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois Mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice : 19**

**Présents**: Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALEGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

**Procurations** : Emmanuelle DAVAI à Catherine DENIS,

**Absents** : Eva BONJOUR, Sébastien MORVAN

**Date de convocation** : 13 Mai 2022

**Secrétaire de séance** : Pauline UNVOAS

**Objet : Gestion des eaux pluviales urbaines - GEPU**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 février 2022, le Conseil Municipal a décidé de réaliser un diagnostic préalable afin de vérifier l'état du réseau des eaux pluviales de la rue du 19 mars 1962 afin de déterminer éventuellement un budget de travaux.

Monsieur Le Maire indique que le diagnostic démontre que le réseau est fortement dégradé et que des travaux sont à envisager.

Monsieur Le Maire informe que ces travaux seraient réalisés dans le cadre de la Gestion des eaux pluviales urbaines, ce qui nécessiterait la signature d'un avenant à la délégation de maîtrise d'ouvrage par Lannion Trégor Communauté à la commune.

Monsieur Le Maire présente le devis établi par le service voirie de Lannion Trégor Communauté d'un montant de 27 739.18 € TTC dont 5 421.78 € qui serait supporté par le budget de la commune (construction des regards et grilles).

Le Conseil Municipal,

**Vu** la délibération en date du 10 février 2022,

**Vu** la proposition du service voirie de Lannion Trégor Communauté pour l'exécution des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur Le Maire à prendre les dispositions pour effectuer ces travaux

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage signée entre Lannion Trégor Communauté et la commune.

Pour extrait conforme,



**Le Maire**

**Maurice OFFRET**